

<http://pierre-alainmillet.fr/2017-1925-Experimentation-d-un>



Conseil de métropole du 22 mai 2017

Le covoiturage en complémentarité ou en concurrence du transport en commun ?

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -
Date de mise en ligne : lundi 22 mai 2017

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Avec cette délibération, nous finançons un projet de développement innovant du covoiturage sur l'A43 en direction de Bourgoin-Jailleu et l'Isles d'Abeau

Ce projet de 1,3 millions d'euros est intégralement financé sur fonds publics, principalement FEDER, au profit principalement de deux entreprises privées, innovantes nous dit-on, et nous n'en doutons pas, même si nous nous interrogeons sur le modèle économique et l'impact de ces subventions sur l'activité de ces entreprises et leurs bénéfices futurs éventuels.

On peut supposer qu'une assistance numérique à la mise en relation rapide pour le covoiturage, sera un facteur accélérateur sur des trajets automobiles fortement sous tensions et pourrait alors constituer une réponse utile à la réduction du flux voiture, et à la réduction des émissions carbonées par passager.

La délibération a raison de souligner l'importance de l'interface en rabattement vers les réseaux de transports collectifs, car le covoiturage ira rarement jusqu'à la destination finale.

Cependant, nous voulons attirer l'attention sur une question souvent cachée, mais madame Dognin-Sauze l'a évoqué dans sa présentation, la concurrence entre le covoiturage et le transport public.

Bien évidemment, s'il n'y a pas de transport public, il n'y a pas de concurrence, et c'est toute la question de notre plan de déplacement urbain et notamment des trajets domicile-travail de l'extérieur de la métropole. Nous avons insisté sur l'insuffisance du PDU sur ce point, et la nécessaire ambition du développement de liaisons rails cadencées vers les principales agglomérations du pôle métropolitain, dont bien sûr les villes concernées par ce dispositif.

On peut s'interroger, vaut-il mieux mettre 1M€ d'argent public dans du covoiturage ou dans du RER ? La première réponse est bien sûr qu'un million d'euros est une petite part d'un projet de type RER, et donc nous voterons cette délibération, mais nous devons avoir conscience que l'augmentation du nombre de passagers par voiture, qui est le principal résultat du covoiturage, ne contribuera que peu aux objectifs environnementaux du PDU. C'est bien pour cela que nous avons regretté le manque d'ambition de ce PDU sur la part modale du transport en commun.

Pour ceux qui lisent mon blog, vous avez vu une comparaison économique et environnementale d'un trajet Lyon-Paris en train et en blablacar. La conclusion est sans équivoque. Les passagers blablacar paient en gros le prix d'un TGV Ouigo, le conducteur paie lui le prix d'un TGV normal, et ensemble, ils émettent 40 fois plus de carbone en blablacar qu'en train. Il n'y a de fait aucun avantage à développer le covoiturage sur ce trajet, sauf pour les opérateurs qui prennent leur péage au passage, péage numérique qui s'ajoute au péage routier.

C'est pourquoi nous demandons qu'un bilan économique détaillé de cette expérimentation soit présenté après la première année de fonctionnement. Et nous insistons pour qu'un bilan carbone soit effectué sur toute opération de ce type bénéficiant d'argent public, bilan carbone qui permette de comparer les solutions et d'orienter les décisions d'aides publiques .

Nous ne sommes pas sûr que la réduction éventuelle de l'autosolisme se traduise par une réduction du nombre en véhicules et craignons qu'au contraire, cela se traduise par une augmentation du flux et donc de la congestion et des émissions carbonées. ..

Le covoiturage en complémentarité ou en concurrence du transport en commun ?

Post-scriptum :

Bizarrement, Pierre hemon (EELV) a opposé ce covoiturage vertueux au bétonnage qui serait nécessaire pour les transports publics. Je pense que c'est une erreur . En quoi le goudronnage nécessaire à l'autoroute serait-il préférable ?